Fidaroc
Grant Thornton

7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Casablanca
Maroc

pwc

Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Maroc

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Aux Actionnaires de
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
55, Bd Abdelmoumen
Casablanca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 541 387 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 795 082 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.
Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3);
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 105 955 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 982 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.
Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton	PwC au Maroc
FIDAROC GRANT THORNTON Membre Réseau Grant Thornton International 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70	PwC Maroc Lot 57 Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa, 20220 Hay Hassani - Casablanca
Ghali Guessous	Mohamed Rqibate
Associé	Associé

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2024

EnmilliersdeDH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Caisse et banques centrales	**7 297 706**	**1 388 649**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**3 294 972**	**2 736 205**
-Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 827 018	2 215 714
-Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	467 954	520 491
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Prêts et créances sur les ec et assimilés au coût amorti	**6 509 582**	**7 269 764**
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	**93 972 646**	**94 307 750**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Titres au coût amorti	**7 993 069**	**6 945 029**
Actifs d'impôts courants	**1 235 729**	**1 014 139**
Actifs d'impôts différés	**1 784 277**	**1 800 184**
Comptes de régularisation et actifs divers	**1 098 259**	**469 317**
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	**460 108**	**430 829**
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	**2 557 311**	**2 261 435**
Immobilisations incorporelles	**1 135 491**	**1 279 553**
Écarts d'acquisition	**172 472**	**291 692**
TOLAL ACTIF	**127 511 623**	**120 194 546**

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2024

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	27 833	30 673
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	27 833	30 673
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 748 809	8 656 196
Dettes envers la clientèle	80 132 722	73 553 974
Titres de créance émis	14 351 901	13 729 267
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	2 122 418	1 743 962
Passifs d'impôt différé	765 282	773 546
Comptes de régularisation et autres passifs	4 951 227	3 689 075
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		
Provisions	1 235 643	1 162 609
Subventions et fonds assimilés		
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 634 402	1 634 601
Capitaux propres	15 541 387	15 220 644
Capital et réserves liées	12 742 665	12 060 807
Réserves consolidées	1 916 391	1 757 389
- Part du groupe	1 266 976	1 087 665
- Part des minoritaires	649 414	669 724
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	87 249	40 888
- Part du groupe	91 011	40 888
- Part des minoritaires	- 3 763	- 0
Résultat de l'exercice	795 082	1 361 560
- Part du groupe	783 347	1 317 134
- Part des minoritaires	11 735	44 425
TOTAL PASSIF	127 511 623	120 194 546

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU 01/01/2023 AU 31/12/2024

En milliers de DH

Compte Résultat	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	5 340 273	5 083 533
Intérêts et charges assimilés	-1 413 146	-1 282 893
MARGE D'INTÉRÊT	**3 927 127**	**3 800 640**
+ Commissions (produits)	1 996 350	1 926 343
+ Commissions (chargess)	-364 317	-388 126
MARGE SUR COMMISSIONS	**1 632 033**	**1 538 217**
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible a la vente		
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	**176 165**	**111 468**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	112 601	76 511
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	63 564	34 957
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4 759	3 767
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste va		
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs		
+/- Produits nets des activités d'assurance		
+Produits des autres activités	142 414	192 099
- Charges des autres activités	-75 998	-71 948
Produit net bancaire	**5 806 501**	**5 574 242**
- Charges générales d'exploitation	-2 371 673	-2 258 315
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-465 507	-413 821
Resultat brut d'exploitation	**2 969 321**	**2 902 106**
- Coût du risque de crédit	-911 468	-662 883
Resultat d'exploitation	**2 057 853**	**2 239 224**
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	32 807	55 514
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-18 358	-36 391
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-119 220	
Resultat avant impôts	**1 953 082**	**2 258 347**
- Impôts sur les résultats	-1 158 000	-896 788
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RÉSULTAT NET	**795 082**	**1 361 559**
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	**-11 735**	**-44 425**
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**783 347**	**1 317 134**

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT NET	**795 082**	**1 361 559**
Élements recyclables en résultat net :	**2 253**	**-4 466**
Écarts de conversion	2 253	-4 466
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	**45 340**	**40 888**
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-1 657	29 522
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	46 359	
Impôts liés	638	11 366
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**47 593**	**36 422**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**842 675**	**1 397 981**
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	830 237	1 356 042
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	12 438	41 939

VARCAP au 31/12/2024

En milliers de DH

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Résultat l'exercice	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture : 31/12/2022	**2 152 500**	**9 908 307**	**-**	**1 695 975**	**-**	**-**	**13 756 782**	**715 569**	**14 472 351**
Opération sur capital	-	-	-	-		-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-410 000		-	-410 000	-46 349	-456 349
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 317 134	-	1 317 134	44 425	1 361 559
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-164 444		-	-164 444	504	-163 940
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies						40 888	40 888		40 888
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-4 466		-	-4 466	-	-4 466
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-			-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-29 400		-	-29 400	-	-29 400
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**2 152 500**	**9 908 307**	**-**	**1 087 665**	**1 317 134**	**40 888**	**14 506 494**	**714 149**	**15 220 644**
Affectation résultat 2023	**-**	**681 858**	**-**	**635 276**	**-1 317 134**	**-**	**-**		**-**
Capitaux propres au 1er janvier 2024	**2 152 500**	**10 590 165**	**-**	**1 722 941**	**-**	**40 888**	**14 506 494**	**714 149**	**15 220 644**
Opération sur capital	-	-	-	-		-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-410 000		-	-410 000	-46 855	-456 855
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	783 347	-	783 347	11 735	795 082
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	50 104		-	50 104	-3 746	46 359
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies				-1 019			-1 019		-1 019
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	2 252		-	2 252	3	2 255
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-			-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-65 079		-	-65 079	-	-65 079
Capitaux propres clôture : 2024.décembre	**2 152 500**	**10 590 165**	**-**	**1 299 200**	**783 347**	**40 888**	**14 866 100**	**675 287**	**15 541 387**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt	**1 953 232**	**2 258 551**
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	465 507	413 821
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition	119 220	
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-824	5 390
+/- dotations nettes aux provisions	-17 687	-64 482
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-32 807	-55 514
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-17 551	-10 926
+/- autres mouvements	-6 396	-16 038
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**509 461**	**272 251**
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-50 192	-7 178 239
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	6 947 473	2 083 732
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-959 544	83 683
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	780 420	-166 513
- Impôts versés	-1 149 778	-924 472
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**5 568 379**	**-6 101 808**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**8 031 072**	**-3 571 006**
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	19 664	-85 039
+/- flux liés aux immeubles de placement		
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-599 776	-784 283
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-580 112**	**-869 322**
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-456 352	-331 195
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-199	-371 700
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-456 551**	**-702 895**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	10 640	-9 856
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**7 005 049**	**-5 153 079**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1 199 234**	**5 796 308**
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	1 388 649	5 629 265
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissement de crédit	-189 415	167 043
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**8 204 284**	**643 229**
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	7 297 706	1 388 649
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissement de crédit	906 578	-745 420
Variation de la trésorerie nette	**7 005 049**	**-5 153 079**

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS

En application des normes et principes de l'IASB (International Accounting Standards Board), le groupe Société Générale Maroc a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) applicable à cette date.

1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :
Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (Contrôle ou contrôle conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément aux normes IFRS.
La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».
Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :
Deux cas d'exception existent :
- La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- Le caractère significatif.

Regroupements d'entreprises :
Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.
Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :
Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

***Filiales intégrées globalement* :** Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :
- Le groupe société générale du Maroc détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité) ;
- Droits de contrôle > 40% ;
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :
- Le groupe société générale du Maroc n'a pas la capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité ;
- Droit de contrôle compris entre 15% et 40% ;
- Part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque.

Évaluation initiale :
Les immobilisations sont inscrites au bilan au coût d'acquisition qui se compose du prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les réductions commerciales obtenues, des taxes légalement récupérables, les frais de transports, les frais de transit, les frais d'assurance, les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question….
Sont exclus du coût d'acquisition les droits de mutation, les honoraires et commissions et les frais d'actes.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :
Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.
Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.
Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.
Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société
Générale Marocaine est le linéaire.

Options retenues :
Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation :
Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitations.

Valeur résiduelle :
Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation.
Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.
La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- Les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière…),
- Les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- Les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.
À partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel à la suite de l'inventaire physique des immobilisations SGMA, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :
Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :
La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- Distinction entre part terrain et construction.
- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	**Durée d'utilité (annuelle)**	**Durée sociale (annuelle)**
Gros-œuvres	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façades	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogènes)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Options retenues :
Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction… font parties des immobilisations corporelles.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.
Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **La recherche :** les dépenses sont passées en charge.
- **Le développement :** les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
  - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
  - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
  - Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
  - La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
  - La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
  - La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Évaluation postérieure :
Modèles d'évaluation :
À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :
Modèle du coût :
Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.
Modèle de la réévaluation :
Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- Juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- Les réévaluations régulières
- Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :
Mode d'amortissement :
Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.
Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.
Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.
La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.
Pertes de valeur :
Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.
Options retenues :
Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.
Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.
La valeur résiduelle est estimée comme nulle.
Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16 « contrats de location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er Janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers du preneur, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16
Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.
Options retenues
MODALITÉS DE TRANSITION
Pour la première application de la norme IFRS16, le Groupe Société Générale Maroc a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée par la norme.
Au 1er janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date en tenant compte de la durée résiduelle estimées des contrats.
Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative.
La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres au 1er janvier 2019.
EXEMPTIONS

- Contrats de location à courte durée (inférieurs à 1 an),
- Contrats de location des biens de faible valeur

DURÉE

- La durée retenue généralement pour les baux commerciaux est de 9 ans ;
- La durée retenue pour les contrats LLD est la durée contractuelle.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location est le taux de refinancement sur le marché financier.

Comptabilisation chez le preneur :

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaitre à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêt de la dette.

Comptabilisation chez le bailleur :

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location.

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Sogelease et Eqdom.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

À compter du 1er janvier 2018, le groupe Société Générale Marocaine des banques applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- Coût amorti : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.
- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI
- Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
- Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.

6.1.1 Critères de classement sous IFRS 9

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

- **Caractéristiques du produit (SPPI ou no SPPI) :**

La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.

- **Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :**

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de trésorerie contractuels
- Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
- Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres :

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.
L'option de la Juste valeur par capitaux propres OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

6.1.3 Dérivés (hors couverture)
Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9
La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.
Les catégories comptables disponibles :

- Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9
IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

6.2.1 Principaux changements
Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

6.2.2 Modèle de dépréciation
Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- Bucket 1 : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
- Bucket 2 : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
- Bucket 3 : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou Juste valeur par capitaux propres OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

6.2.3 Méthodologie de classification sur les périmètres Rétail
La méthodologie de classification sur le périmètre Retail est réalisée à la « maille contrat » et se déroule en fonction des critères suivants :

- Pour les impayés de crédits amortissables :

• Entre 31 et 89 jours de retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 2.
• Au-delà de 90 jours retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 3.

- Pour les dépassements d'autorisations de découvert :

• Entre 31 et 89 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 2.
• Au-delà de 90 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 3.

- Pour les restructurés sortis du défaut, l'engagement est classé en Bucket 2 pendant 2 ans.

6.2.4 Méthodologie de classification sur les périmètres Non rétail

Tout comme le Retail, la norme IFRS 9.2 introduit la classe « Sensible » (S2) pour les contreparties Non Retail dès lors qu'elles nécessitent une surveillance spécifique au vu de certains facteurs traduisant la détérioration de leur qualité de crédit.

L'évaluation de ce risque de crédit pour les contreparties Non Retail est réalisée à la « maille client » et se base sur plusieurs types de critères permettant de déterminer la Watchlist, base des contreparties sensibles Non Retail.

L'enjeu étant d'identifier rapidement les contreparties Non Retail en situation sensible avant qu'elles ne basculent en défaut et ainsi améliorer le taux de prédictivité du passage en défaut.

Société Générale Maroc se base sur plusieurs critères pour décider du caractère sensible de la contrepartie :

- Un critère qualitatif : qui résulte de la relation commerciale directe avec le client (exemple : baisse significative des revenus, forte dépréciation de la valeur des actifs, dépassements répétés d'une autorisation de crédit, changement significatif de l'actionnariat ou de la direction de l'entreprise,).
- Des critères quantitatifs discutés lors de comités des sensibles dont le but est de décider l'entrée/sortie en sensible des contreparties Non Retail.

7. La juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif où payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers/dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.)

Données d'entrée de niveau 2

Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix _cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Il s'agit d'instruments valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché. Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti au bilan et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Crédit Default Swap (CDS)

Données d'entrée de niveau 3

Instruments pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dies non observables).

Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

Au cours de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

Evolutions normatives IFRS

Depuis le 01/01/2018, les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe Société Générale Marocaine de Banques au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie réserves.

Application norme NDOD applicable depuis le 01/01/2021. Elle consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

8. PROVISIONS

8.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.
Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.
Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.
Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

8.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.
Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1er janvier 2016.

8.3 IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.
Cette incertitude doit être reflétée dans les comptes consolidés.

Méthode de transition :

Le groupe Société Générale Maroc a opté pour l'approche partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres au bilan d'ouverture sur l'exercice 2019.

9. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.
Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.
Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.
Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.
Comptabilisation du Goodwill :

- Évaluation Initiale du Goodwill : À la date d'acquisition, le goodwill doit être évalué initialement à son coût. Le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation Ultérieure du Goodwill : Après la comptabilisation initiale, le coût est ajusté du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, constatées lors des tests de dépréciation effectués annuellement ou en réponse à des indices pouvant remettre en question sa valeur comptabilisée.
- Écart d'Acquisition : Si la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise dépasse le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Options retenues :
Tests Réguliers de Dépréciation des Goodwill :

Il est impératif d'effectuer des tests de dépréciation réguliers pour garantir que la valeur comptable des Goodwill demeure inférieure à leur valeur recouvrable. En cas de constatation d'une valeur recouvrable inférieure, une dépréciation doit être enregistrée.

Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs opérant selon un modèle économique distinct.

Valeur Recouvrable et Tests de Dépréciation (Norme IAS 36) :

La valeur recouvrable, déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession, intervient dans les tests de dépréciation selon la norme comptable IAS 36. Si le test révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation équivalente à la différence entre ces deux valeurs doit être constatée.

Le test de dépréciation réalisée au 31/12/2024 laisse apparaitre une dépréciation du goodwill de la filiale Eqdom de 119 MMAD.

10. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs.
La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnait au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.
Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

AVANTAGES AU PERSONNEL

	31/12/2023	31/12/2024	Taux d'actualisation
Indemnités Fin de Carrière	180 058	197 951	3.45%
Avantages Post Emploi	24 711	19 883	3.51%
Prime de fidélisation	172 236	179 091	3.34%
Total	**377 005**	**396 925**	

11. DÉRIVÉS

Change à termes

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).
Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- Le résultat social et le résultat fiscal ;
- Le résultat social et le résultat consolidé.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.
Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.
Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.
L'actualisation est interdite
Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La démarche de la Société Générale Marocaine de Banques en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et en ligne avec les meilleures pratiques définies au niveau international, dictés par des procédures et un dispositif de Contrôle Interne rigoureux.

Dispositif de contrôle interne :

Le dispositif de contrôle interne de la Société Générale Marocaine de Banques repose sur 3 lignes de défense, agissant de façon complémentaire et coordonnée dans le cadre d'une organisation assurant l'étanchéité des différents niveaux.

Ce dispositif inclut aussi bien la banque que ses filiales consolidées.

CONTRÔLE PERMANENT		CONTRÔLE PÉRIODIQUE
1ère LIGNE DE DÉFENSE	**2ème LIGNE DE DÉFENSE**	**3ème LIGNE DE DÉFENSE**
La 1 ère ligne de défense est en charge de la gestion quotidienne des risques. ▪ Les métiers, en tant que première ligne de défense, prennent des risques et sont directement responsables de leur gestion opérationnelle. À cette fin, les métiers doivent disposer de processus et de contrôles appropriés visant à s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, surveillés, et gérés dans les limites de l'appétit pour le risque de la banque, et que les activités liées aux métiers sont conformes aux exigences externes et internes. ▪ La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels a pour fonction de coordonner le contrôle permanent de niveau 1. Elle est à ce titre en charge de la mise en œuvre, de la coordination, du challenge et de l'animation du dispositif de contrôle de niveau 1.	La deuxième ligne de défense, composée des trois fonctions Risque, Conformité et Finance, veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, analysés, mesurés, surveillés, gérés et correctement remontés par les lignes métiers concernées, en formant une vue d'ensemble sur tous les risques. À ce titre, ces 3 fonctions : ▪ Définissent les normes, standards et procédures liés au dispositif de maîtrise du risque, et fournissent des indicateurs clés et une analyse pour le suivi global des risques. ▪ Évaluent le profil de risque de la banque, ainsi que l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques des BU/SU. ▪ Challengent et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les métiers afin de s'assurer que les processus et les contrôles mis en place par la première ligne de défense sont bien conçus et efficaces. La Direction CN2 réalise les contrôles permanents de second niveau, afin de vérifier l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau.	▪ Le contrôle périodique (inspection/ audit) constitue la troisième ligne de défense. Il est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent. ▪ En tant que troisième ligne de défense, le contrôle périodique aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise. Il évalue la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. ▪ La fonction de contrôle périodique est également en charge de la revue indépendante des deux premières lignes de défense.

Gestion globale des risques :

Chaque année, Société Générale Marocaine de Banques conduit une revue de son « appétit pour le risque ». L'objectif est de définir le niveau de prise de risque acceptable au regard des ambitions de développement des métiers. Cet exercice s'appuie sur les processus clés d'identification des risques, et est conduit en cohérence avec les autres processus stratégiques de la banque tels que le plan stratégique et financier (PSF), le processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque est ainsi formalisé de manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques et quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement d'indicateurs clés selon la nature de risque, par des limites et des seuils d'alerte.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, approuve l'appétit au risque et s'assure de son respect au travers un dispositif d'alerte ad hoc. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de suivi des Risques et d'évaluation du dispositif de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de crédit, des risques de marché et du suivi des indicateurs d'appétit au risque.
- LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est chargé du pilotage des Risques Opérationnels, des risques de non-conformité, des risques structurels ; et de l'évaluation du Contrôle Interne.

Cette approche permet un pilotage adéquat de la stratégie de la banque en ligne avec son appétit au risque et dans le respect des exigences de Bank Al-Maghrib.

1- RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit constitue un risque majeur auquel la banque est exposée, son encadrement et sa gestion rigoureuse est primordiale pour permettre le développement des activités de la banque. La Société Générale Marocaine de Banques s'appuie sur les leviers ci-dessous pour une gestion proactive du risque de crédit :

1.1. Une filière risque de crédit experte et indépendante :

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques et du Recouvrement qui couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits et à la surveillance des engagements, en plus de la supervision de l'activité du recouvrement précontentieux et contentieux.

L'organisation de la filière Risque obéit aux principes généraux suivants :

- Indépendance de la filière risque vis-à-vis de la filière commerciale : la filière risque est indépendante hiérarchiquement de la filière Commerciale au siège et en région. Ce principe vise à assurer une gestion saine et transparente des risques en évitant la dilution des responsabilités et les conflits d'intérêts ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la surveillance des risques : les activités d'octroi de crédit et de surveillance des risques sont prises en charge par des entités distinctes ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la production de crédit : les activités d'octroi de crédit et de production de crédit sont prises en charge par des entités distinctes.
- L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants en fonction du montant, de la nature des crédits, des garanties et de la notation des clients.

1.2. Des politiques de Risque de crédit en matière d'octroi revues régulièrement :

La Société Générale Marocaine de Banques s'appuie sur des Politiques de Risque de crédit en matière d'octroi dument formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :

- La banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.
- Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- Les politiques d'octroi de crédit de la Société Générale Marocaine de Banques doivent se conformer aux critères définis dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; Une orientation forte est de diminuer le soutien de la banque aux secteurs polluants et de s'engager de manière volontariste sur le financement des énergies renouvelables.
- La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes conformes aux exigences réglementaires. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).
- La Société Générale Marocaine de Banques recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

1.3. Dispositif de Notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards Société Générale et annuellement mise à jour. En plus du langage commun des risques qu'elle instaure, la notation a pour but :

- D'aider à la prise de décision ;
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque de la contrepartie ;
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

1.4. Dispositif de surveillance des risques :

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. A ce titre, la Société Générale Marocaine de Banques met en

place des procédures rigoureuses et de outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.

- Les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « Noms sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la filière Commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.

- Le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenu par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement. Les dossiers importants ou sensibles Retail / Non Retail sont confiés à la Direction des Affaires Spéciales, rattachée au Directoire, pour un circuit de décision plus court sur ces dossiers.

2- RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires. Ils incluent le risque de change et le risque de taux.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de Stress-Tests multi-facteurs historiques (scénarios déjà observés par le passé) et hypothétiques (scénarios élaborés avec les économistes de la banque) permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles d'occurrence décennale. Ces indicateurs calculent la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé.

- Ces scénarios sont complétés par un ensemble de stress-tests adverses calculés par activité ou facteur de risque (cours spot, la volatilité, corrélation au sein des classes d'actifs désignés par les familles de sous-jacents : taux, change et crédit) pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique.

- Les indicateurs en « sensibilité » et en « NPV » permettent d'encadrer la taille des positions : les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV (les limites émetteurs) sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités.

- D'autres indicateurs sont aussi utilisés : durée de détention maximale d'une position, le spread de crédit ainsi que le stress test de crédit.

- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change Globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value ».

Ces indicateurs calculés quotidiennement sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec le Front Office.

En complément du suivi quotidien réalisé en fin de journée, un suivi des risques de marchés en Intraday est mis en place visant à s'assurer du respect des limites d'encadrement via 3 RUNs paramétrés courant la journée. Ce dispositif porte sur les 3 métriques suivantes : Position de change FX, Sensibilité de taux d'intérêt et risque émetteur.

3- RISQUE DE REGLEMENT-LIVRAISON

Le risque de règlement-livraison sur instruments financiers survient lorsque des opérations (de gré à gré au comptant ou à terme) donnent lieu à un décalage dans le temps (habituellement de quelques Heures) entre le paiement et la livraison du sous-jacent (titres, FX, etc.) lors de leur dénouement.

Sa matérialisation dépend ainsi des modalités de règlement. A noter que le traitement des opérations Marchés à la Société Générale Marocaine de Banques se fait selon le mode de règlement/livraison DVP qui ne génère pas de risque de livraison pour les clients Corporate, ce risque peut ponctuellement être prise sur certaines Instituts Financières bien notées, dans le cadre de limite prédéfinies.

Pour les activités titres le risque de règlement livraison est mitigé par le processus de confirmation au niveau de la plateforme du dépositaire central MAROCLEAR et en interne par la prise en charge d'une réservation de fonds pour chaque opération.

4- RISQUES DE CONTREPARTIE LIES AUX OPERATIONS DE MARCHES

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché (change à terme, swap de change et repo/reverse repo). Le risque de contrepartie est composé du risque de remplacement en cas de défaut d'une de nos contreparties. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché. Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. La CVaR mesure l'exposition future potentielle liée au risque de remplacement en cas de défaut de la contrepartie. La CVaR est calculée pour un niveau de confiance de 99% à différents horizons temporels.

Les risques de contrepartie liés aux opérations de marchés sont encadrés par des limites CVaR que le FrontOffice est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces limites sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filière risque.

5- LE RISQUE DE LIQUIDITE ET RISQUE DE FINANCEMENT

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents. La capacité à lever des financements s'articule autour :

- d'une possibilité de levée sur le marché de Titres de Créances Négociables (dettes jusqu'à 7 ans) ;
- de la possibilité d'émettre de la dette Obligataire Subordonnée sur le LT (10 ans ou plus) pour les besoins prudentiels et de couverture ALM sur le long terme.

Le risque de liquidité est généré par le décalage dans le temps des flux d'actifs et de passifs, représente donc pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à

ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs. Deux sources majeures peuvent générer une telle situation :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ; et ce à travers le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme. C'est un risque dit létal ou de mort subite.
- Un risque de financement ou aussi appelé risque économique lié au coût de financement ou aussi de placement. L'établissement peut subir un renchérissement des ressources consécutif, par exemple, à des tensions sur les marchés. L'établissement s'expose ainsi au risque d'une hausse du coût de la liquidité, qui peut alors aller au-delà de ce que l'établissement avait espéré initialement dans le crédit au titre du risque de liquidité (via le TCI).

La gestion du risque de liquidité repose sur le calcul et le suivi proactif de plusieurs indicateurs réglementaires et internes.

5.1. Respect des obligations réglementaires

La Société Générale Marocaine de Banques a pour objectif de respecter le ratio réglementaire de Liquidity Coverage Ratio (LCR) avec une marge de sécurité suffisante.

Société Générale Marocaine de Banques vise également à anticiper l'entrée en vigueur du ratio réglementaire Net Stable Funding Ratio (NSFR). Bien que le pilotage de cet indicateur ne soit toujours pas en vigueur, la Société Générale Marocaine de Banques le calcul pour les besoins du Groupe.

Pour les stress test réglementaires préconisé par BAM (directive N° G/2/201), la banque veille au respect du minimum exigé, pour chaque scénario.

5.2. Gestion de la liquidité en interne

En plus de l'approche réglementaire, un pilotage du risque de liquidité est réalisé selon une approche interne, basée sur des limites en fonction des métriques calculées et d'autres limites pour la gestion de trésorerie, en scénario Business as Usual (BAU) ou selon des stress testes.

Pour chaque limite, tout franchissement de seuil d'alerte déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALM et validé par le directoire.

6- RISQUES STRUCTURELS DE TAUX

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change résulte des opérations commerciales et de leur couverture dans le portefeuille bancaire. La Société Générale Marocaine de Banques mesure et encadre de façon stricte les risques structurels. Les risques de taux et de change liés au portefeuille de négociation n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché.

Le risque structurel de taux désigne le risque – avéré ou prospectif – que présente, pour les fonds propres et les résultats de la Banque (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire.

On distingue principalement quatre types de risque :

- Le risque de niveau des taux ;
- Le risque de courbe, lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;
- Le risque d'optionalité, lié aux options automatiques ou comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;
- Le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.
- Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes de hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

Pour suivi du risque de taux, Société Générale Maroc se base sur des indicateurs pouvant être scindés en deux types :

1. Indicateurs de la valeur
   - Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;
   - La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

2. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

7- RISQUES STRUCTURELS DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles, encadré par une limite.

8- RISQUE PAYS :

L'activité de Société Générale Maroc peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire marocain (ex : garantie reçue par Société Générale Maroc émise par une banque non marocaine dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Société Générale Maroc met en place, sur avis du groupe Société Générale, une limite maximale d'exposition par pays pour encadrer ce risque.

9- RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel, des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Il comprend notamment le risque de non-conformité et le risque d'atteinte à la réputation.

9.1. Risque de non-conformité

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.
À cet effet, Société Générale Maroc s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Société Générale Maroc veille notamment à :

- Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- Travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs.

9.2. Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Société Générale Maroc :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation de Société Générale Maroc, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de Société Générale Maroc fait l'objet d'une analyse spécifique ;
- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

9.3. Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-avant, Société Générale Maroc encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes

d’information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d’exploitation, litiges commerciaux, non-respect d’obligations fiscales, etc.

Société Générale Maroc se donne pour objectif d’assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l’environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifiques ;
- Un dispositif de contrôle interne robuste ;
- La mise en place d’indicateurs clés de suivi et de contrôles des risques (KRI) ;
- La promotion d’une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers de dirhams)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	**Actifs financiers à la JV par résultat**	**Actifs financiers détenus à des fins de transactions**	**Actifs financiers à la JV par résultat**
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs recues en pension				
Effets publics et valeurs assimilés				
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 827 018		2 215 714	
Actions et autres titres à revenu variable		151 568		201 354
Titres de participation non consolidés		316 386		319 137
Instruments dérivés				
Juste valeur au bilan	**2 827 018**	**467 954**	**2 215 714**	**520 491**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs données en pension EC		
Instruments dérivés	27 833	30 673

I9-NOTE-A5 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti — **En milliers de DH**

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	1 933 463	390 829
Prêts	447 930	4 669 630
Opérations de pension	4 124 065	2 197 491
Créances rattachés	5 767	14 506
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	**6 511 225**	**7 272 457**
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	- 1 643	- 2 693
bucket -1-	- 1 643	- 2 693
bucket -2		
bucket -3-		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	**6 509 582**	**7 269 764**

I9-NOTE-A6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE — **En milliers de DH**

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	7 342 389	7 874 088
Prêts consentis à la clientèle	87 189 368	87 386 185
Opérations de pension		
Opérations de location-financement	11 267 311	10 884 854
Créances rattachés	156 029	172 006
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	**105 955 097**	**106 317 133**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	- 11 982 451	- 12 009 384
Bucket -1-	- 515 412	- 489 883
Bucket -2-	- 693 355	- 708 577
Bucket -3-	- 10 773 685	- 10 810 925
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	**93 972 646**	**94 307 750**

TITRES AU COÛT AMORTI — **En milliers de DH**

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	7 993 249	6 945 213
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres subordonnés		
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DEPRECIATION	**7 993 249**	**6 945 213**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	- 180	- 184
bucket -1-	- 180	- 184
bucket -2-		
bucket -3-		
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DEPRECIATIONS	**7 993 069**	**6 945 029**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Autres dettes représentées par un titre	14 351 901	13 729 267
titres de créances négociables	14 115 674	13 541 414
emprunts obligataires	236 227	187 853
Dettes subordonnées	1 634 402	1 634 601
emprunt subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
titres subordonnés		
à durée déterminée	1 634 402	1 634 601
à durée indéterminée		
Total	15 986 303	15 363 868

NOTE-P4 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES **(en milliers de DH)**

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	1 028 203	581 619
Emprunts	4 139 181	6 934 809
Opérations de pension	1 561 598	1 085 640
Dettes rattachées	19 827	54 128
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	**6 748 809**	**8 656 196**

NOTE-P5 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE **(en milliers de DH)**

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	64 227 740	57 012 057
Comptes à terme	5 332 622	5 760 993
Comptes d'épargne à taux administré	10 057 690	10 195 559
Bons de caisse	514 670	585 366
Opérations de pension	-	
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**80 132 722**	**73 553 974**

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2023

	Créances et Engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	7 272 457	-	-	- 2 693		
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	85 914 900	4 251 453	16 150 780	- 489 883	- 708 577	- 10 810 925
Titres de dettes au coût amorti	6 945 213			- 184		
Engagements Hors Bilan	23 409 246	704 994	1 171 041	- 34 380	- 24 196	- 377 414

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2024

	Créances et Engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	6 511 225			- 1 643		
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	86 555 977	3 874 255	15 524 865	- 515 412	- 693 355	- 10 773 685
Titres de dettes au coût amorti	7 993 249			- 180		
Engagements Hors Bilan	18 474 986	826 942	953 041	- 29 953	- 38 833	- 320 256

(en milliers de DH)

NOTE-A15-A16 - IMMOBILISATIONS	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 247 928	-1 099 816	1 148 112	2 241 590	-1 044 002	1 197 588
Equip. mobilier, installation	2 981 401	-1 721 740	1 259 661	2 549 952	-1 640 346	909 606
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	161 721	-12 183	149 538	162 378	-8 137	154 241
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 391 050**	**-2 833 739**	**2 557 311**	**4 953 920**	**-2 692 485**	**2 261 435**
Logiciels informatiques acquis	2 654 153	-1 854 662	799 492	2 333 001	-1 567 019	765 983
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisation incorporelles	335 999	0	335 999	513 571	0	513 571
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 990 153**	**-1 854 662**	**1 135 491**	**2 846 572**	**-1 567 019**	**1 279 553**
TOTAL IMMOBILISATIONS	**8 381 203**	**-4 688 401**	**3 692 802**	**7 800 492**	**-4 259 504**	**3 540 988**

Actifs au titre de droits d'utilisation

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles	2 557 311	2 261 435
Dont: droits d'utilisation des contrats de location	313 180	323 883

Passifs au titre de dettes locatives

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	4 951 227	3 689 075
Dont: dettes locatives	177 284	188 286

Détail des charges de contrats de location

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et charges assimilées	- 1 413 146	- 1 282 893
dont: Charges d'intérêts sur dettes locatives	- 7 010	- 7 614
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 465 507	- 413 821
dont: dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	- 45 111	- 46 794

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION: VARIATION (PRENEUR)

	31/12/2023	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2024
Valeur brute	495 655	33 678	- 27 239	502 094
Amortissements et dépréciations	- 186 906	- 36 535	14 421	- 209 020
TOTAL IMMOBILIER	**308 749**	**- 2 857**	**- 12 818**	**293 074**
Valeur brute	45 961	11 917	- 2 899	54 979
Amortissements et dépréciations	- 30 827	- 6 518	2 472	- 34 873
TOTAL MOBILIER	**15 134**	**5 399**	**- 427**	**20 106**
TOTAL DROITS D'UTILISATION	**323 883**	**2 542**	**- 13 245**	**313 180**

Provisions pour risques et charges	31/12/2023	Dotation	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	31/12/2024
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	**435 990**	**148 052**	**- 195 891**		**890**	**389 041**
Bucket 1	34 380		- 4 440		13	29 953
Bucket 2	24 196	14 633			3	38 833
Bucket 3	377 414	133 419	- 191 451		874	320 256
Provisions pour engagements sociaux	**407 440**	**48 652**	**- 24 171**		**2 819**	**434 740**
Autres provisions pour risques et charges	319 179	67 923	- 15 746	- 903	41 409	411 862
Provisions pour risques et charges	**1 162 609**	**264 627**	**- 235 808**	**- 903**	**45 118**	**1 235 643**

COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	504 202	207 947
Autres débiteurs et actifs divers	594 058	261 370
Total des comptes de régularisation et actifs divers	**1 098 259**	**469 317**
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	395	318
Comptes d'encaissement		
charges à payer et produits constatés d'avance	2 211 055	2 066 504
Dettes locatives	177 284	188 286
Autres créditeurs et passifs divers	2 562 493	1 433 966
Total des comptes de régularisation et passifs divers	**4 951 227**	**3 689 075**

Participations dans les entreprises mises en équivalence

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total Bilan	Revenu (PNB ou CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	La Marocaine Vie	66 940	460 108	148 329	32 807
Autres	-	-	-	-	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE		**66 940**	**460 108**	**148 329**	**32 807**

ECARTS D'ACQUISITION

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute comptable en début de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	- 148 195	- 148 195
Valeur nette comptable en début de période	291 692	291 692
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période	- 119 220	
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	- 267 415	- 148 195
Valeur nette comptable en fin de période	172 472	291 692

NOTE-R3 - MARGE D'INTERETS

(en milliers de DH)

	31/12/2024			31/12/2023		
	PRODUITS	**CHARGES**	**NET**	**PRODUITS**	**CHARGES**	**NET**
Opérations avec la clientèle	**4 830 546**	**564 103**	**4 266 443**	**4 728 913**	**490 985**	**4 237 927**
Comptes et prêts/emprunts	4 263 700	555 208	3 708 492	4 188 788	479 380	3 709 407
Opérations de pensions		241	- 241	-	27	- 27
Opérations de location-financement	566 846	8 654	558 192	540 125	11 578	528 547
Opérations interbancaires	**509 727**	**849 043**	**- 339 316**	**354 621**	**791 908**	**- 437 287**
Comptes et prêts/emprunts	322 965	803 595	- 480 630	196 435	750 252	- 553 817
Opérations de pensions	186 762	45 448	141 314	158 186	41 656	116 530
Emprunts émis par le groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente						
Actifs détenus jusqu'à échéance						
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**5 340 273**	**1 413 146**	**3 927 127**	**5 083 533**	**1 282 893**	**3 800 640**

NOTE - COMMISSIONS NETTES	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**1 698 848**	**364 317**	**1 334 530**	**1 626 877**	**388 126**	**1 238 751**
avec les établissements de crédit						
avec la clientéle	697 107	92 923	604 184	646 350	88 370	557 981
Sur titres	32 371	8 830	23 541	28 022	7 067	20 955
De change	969 369	262 564	706 805	952 505	292 690	659 816
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	**297 503**		**297 503**	**299 466**		**299 466**
produits nets de gestion d'OPCVM	14 962		14 962	15 809		15 809
produits nets sur moyen de paiement	235 172		235 172	235 307		235 307
assurance	2 967		2 967	2 785		2 785
autres	44 402		44 402	45 565		45 565
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	**1 996 350**	**364 317**	**1 632 033**	**1 926 343**	**388 126**	**1 538 217**

- -

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	- 1 480 903	- 1 236 133
Impôts et taxes	- 131 194	- 50 811
Charges externes	- 783 701	- 966 015
Autres charges générales d'exploitation	24 125	- 5 356
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	- 465 507	- 413 821
Charges générales d'exploitation	**- 2 837 179**	**- 2 672 136**

I9-NOTE-CNR - COÛT NET DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions	**- 2 827 697**	**- 2 675 569**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	**- 2 611 722**	**- 2 531 909**
bucket 1	- 25 826	- 45 838
bucket 2	- 8 800	- 193 080
bucket 3	- 2 577 096	- 2 292 991
Provisions engagements par signature	**- 148 052**	**- 92 649**
bucket 1		
bucket 2	- 14 633	5
bucket 3	- 133 419	- 92 654
Autres provisions pour risques et charges	**- 67 923**	**- 51 011**
Reprises de provisions	**2 853 627**	**2 738 727**
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	**2 641 087**	**2 629 878**
bucket 1	1 558	22 974
bucket 2	24 041	16 284
bucket 3	2 615 488	2 590 620
Reprises de provisions engagements par signature	**195 891**	**81 996**
bucket 1	4 440	
bucket 2		
bucket 3	191 451	81 996
Reprise des autres provisions pour risques et charges	**16 649**	**26 853**
Variation des provisions	**- 937 398**	**- 726 041**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	**- 68 567**	**- 39 946**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	**- 896 332**	**- 713 133**
Récupérations sur prêts et créances amorties	**12 863**	**37 781**
Autres pertes	**14 638**	**- 10 743**
COÛT DU RISQUE	**- 911 468**	**- 662 883**

GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JV
AU 31/12/2024

Compte Résultat	31/12/2024	31/12/2023
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JV	**176 165**	**111 468**
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	176 165	111 468
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS/PASSIFS DE TRANSACTION	112 601	76 511
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	63 564	34 957
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	-
RÉMUNÉRATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (DIVIDENDES)	-	-

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Produits nets de l'assurance		-			-	
Produits nets des immeubles de placement		-			-	
Produits nets des immobilisations en location simple	948	-	948	36 394	-	36 394
Produits nets de l'activité de promotion immobilière		-			-	
Autres produits	141 466	- 75 998	65 468	155 705	- 71 948	83 757
Total	**142 414**	**- 75 998**	**66 416**	**192 099**	**- 71 948**	**120 151**

CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'impôts courant	- 1 149 628	- 924 268
Charge nette d'impôt différé de l'exercice	- 8 372	27 480
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	- 1 158 000	- 896 788

Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	NEANT	
Charges afférentes aux contrats d'assurance		
Résultat des activités d'assurance		
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance		
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance		
Produits nets des activités d'assurance		

Gains ou pertes nets sur autres actifs

		31/12/2024		31/12/2023
Plus-value de cession		589		490
Moins-value de cession	-	18 947	-	36 881
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**-**	**18 358**	**-**	**36 391**

Information par pôle d'activités

L'information sectorielle de Société Générale Maroc est articulée autour des pôles d'activités suivants : • Banque Maroc et Offshore comprenant Société Générale Marocaine de Banques et la filiale Société Générale Offshore, • Filiales de Financement Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation et leasing. • Autres comprenant toutes les entités qui rentrent dans le périmètre de consolidation et qui n'exercent pas dans le secteur bancaire dont les plus significatives sont INVESTIMA, SOGECAPITAL GESTION, ATHENA COURTAGE, SOGECAPITAL BOURSE etc.

En milliers de DH

	Banque Maroc et Offshore	Financement spécialisées	Autres	Total
Total bilan	**111 699 482**	**14 952 984**	**859 157**	**127 511 623**
dont				
Elements de l'actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 926 685	2 477	365 810	3 294 972
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	6 509 525	57	-	6 509 582
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	78 402 994	15 569 589	63	93 972 646
Immobilisations corporelles	1 878 031	71 421	294 679	2 244 131
Elements du passif				
Dettes envers les établissements de crédit	5 977 231	764 039	7 539	6 748 809
Dettes envers clientèles	80 087 379	45 343	-	80 132 722
Dettes subordonnées	1 634 402			1 634 402
Capitaux propres	14 168 220	968 924	404 243	15 541 387
Compte de résultat				
Marge d'intérêts	3 165 678	765 684	- 4 235	3 927 127
Marge sur commissions	1 358 223	46 355	227 455	1 632 033
Produit net bancaire	4 729 470	813 840	263 191	5 806 501
Charges de fonctionnement	2 027 942	298 705	45 026	2 371 673
Résultat d'exploitation	2 261 169	494 472	213 680	2 969 321
Résultat net	563 945	52 526	178 611	795 082
Résultat net part du Groupe	563 920	50 124	169 303	783 347

EVENTUALITES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES ET RECUS

NOTE-HB1 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT **(en milliers de DH)**

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNES		
Aux établissements de crédit		
A la clientèle	5 854 475	9 037 019
Ouverture de crédit		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Total des engagements de financement donnés	**5 854 475**	**9 037 019**
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS RECUS		
des établissements de crédit		-
de la clientèle	185 820 256	173 213 315
Total des engagements de financement reçus	**185 820 256**	**173 213 315**

NOTE-HB2 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit	1 056 703	3 677 115
D'ordre de la clientèle	13 343 792	12 571 146
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Total des engagements de garantie donnés	**14 400 495**	**16 248 261**
Engagements de garantie reçus		
des établissements de crédit	1 771 587	8 924 813
de l'état et d'autres organismes de garantie	17 124 533	10 260 042
Total des engagements de garantie reçus	**18 896 121**	**19 184 855**

EVOLUTION DU CAPITAL ET DES RESULTATS PAR ACTION

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Capital appelé	2 152 500	2 152 500	2 152 500
Nombres d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	783 347	1 317 134	1 205 841
Résultat par action (KMAD)	**38**	**64**	**59**

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	31/12/2024	31/12/2023
		(En milliers de DH)
Actifs d'impôts courants	1 235 729	1 014 139
Actifs d'impôts différés	1 784 277	1 800 184
Actifs d'impôts courants et différés	**3 020 006**	**2 814 323**
Passifs d'impôt exigible	2 122 418	1 743 962
Passifs d'impôt différé	765 282	773 546
Passifs d'impôts courants et différés	**2 887 700**	**2 517 508**

Immeubles de placement

	31/12/2023	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute							
Amortissements et provisions				NEANT			
VALEUR NETTE AU BILAN							

Périmétre 31/12/2024

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES	BANCAIRE	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	SOCIÉTÉ DE PARTICIPATION	58,48%	58,48%	IG
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMÉDIATION EN BOURSE	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	99,94%	99,94%	IG
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	99,96%	99,96%	IG
SOGELEASE	LEASING	100,00%	100,00%	IG
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	BANCAIRE	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	CRÉDIT À LA CONSOMMATION	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	COURTAGE D'ASSURANCE	96,93%	96,93%	IG
FONCIMMO	ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	100,00%	100,00%	IG
SOGECONTACT	CENTRE D'APPEL	99,83%	99,83%	IG
CRÉDIT EQDOM	CRÉDIT À LA CONSOMMATION	56,82%	55,21%	IG
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCES	49,01%	49,01%	MEE
NEMA CAPITAL	GESTION D'ACTIFS	50,00%	50,00%	IG
SOGEFONCIERE	ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d’actifs	100,00%	100,00%	IG

PARTIES LIÉES

Relation entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2024 **(En milliers en dirhams)**

	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Globale
Actif		
prêts, avances et titres		**3 496 084**
Comptes ordinaires		1 066 218
Prêts	-	2 335 772
Titres	165 300	94 094
Opérations de location financement	-	-
actifs divers	867	53 615
Total	**166 167**	**3 549 699**
Passif	-	-
dépôts	**15 898**	**3 712 674**
Comptes ordinaires	15 898	1 071 923
Autres emprunts	-	2 640 751
dettes représentées par un titre	-	-
passif divers	**-**	**147 708**
Total	**15 898**	**3 860 382**
Engagements de financement et de garantie	-	-
Engagements donnés		-
Engagements reçus	-	-

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées au 31/12/2024

(En milliers en dirhams)

	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Globale
Intérêts et produits assimilés	5 855	117 788
Intérêts et charges assimilées		117 566
Commissions (produits)		25 781
Commissions (charges)	3 435	2 598
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		
Autres	1 050	90 008